Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GÉNÉRAL
DE FRANCE
À LIBREVILLE

DEMANDE DE VISA DE COURT SEJOUR
VISITE PRIVEE – CONJOINT(E) DE FRANCAIS

- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa ;**
- Frais de dossier (non-remboursables) : gratuité des droits de visa

LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER
Tous les documents sont à présenter en originaux, accompagnés d'un jeu complet de photocopies et triés dans l'ordre suivant

1	Document de voyage, valable au moins trois mois après la date prévue du retour
2	Formulaire de demande daté et signé (CERFA n°14076*01 ou 14571*05)
3	Photographie d'identité
4	Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence, preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour…)
5	Copie intégrale de l'acte de mariage français ou copie de la transcription de l'acte de mariage dans les registres de l'état civil consulaire
6	Justificatif de la nationalité française du conjoint
7	Attestation d'assurance médicale de voyage (voir FAQ pour détails)
	Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus